

Brocante du 05 Septembre 2021

Attestation sur l'honneur. A remplir par l'exposant

Je soussigné (e) :

Né (e) le :

Adresse :

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

– n'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature.

– ou avoir participé à une seule vente dans l'année de même nature.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à Signature :

le

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'EXERCER L'ACTIVITE DE REVENDEUR D'OBJETS MOBILIERS.

A remplir par l'administration.

Au vu de la fiche d'identité et de la déclaration sur l'honneur, le maire de la commune
AUTORISE :

M

Date et lieu de naissance :

Adresse :

– A réserver un emplacement auprès de l'organisateur moyennant une redevance

De : à verser au régisseur de recettes.

Qui se déroule le dimanche 05 septembre 2021 à Bazancourt.

Fait à Bazancourt le : Cachet et signature du maire.

VIDE-GRENIERS



BROCANTE

Dimanche 05 Septembre 2021

**Place de la Mairie
Buvette et restauration
sur place**

De 6h00 à 18h00

**Organisée par
Le Foyer des Jeunes et de
l'éducation Populaire (FJEP)**

Règlement de la brocante du 05 septembre 2021.

- L'accès aux emplacements se fera à partir de 6h et jusqu'à 7h30 au plus tard.
- Les exposants sont accueillis sur place et placés par les organisateurs.
- Au delà de 8h, les emplacements réservés et non occupés pourront être réattribués.
- Les emplacements sont matérialisés au sol et numérotés.
- Les exposants doivent respecter strictement les emplacements qui leur ont été attribués et ne pas déborder sur la chaussée afin de laisser le passage des pompiers.
- A la fin de la manifestation, chacun s'engage à laisser son emplacement aussi propre qu'il l'a trouvé en arrivant et dégagé de tout objet (invendus et déchets).
- Les objets mis en vente par les particuliers doivent être usagés ou d'occasions et ne doivent pas avoir été acquis en vue de leur revente. En outre leur participation en tant que vendeur à plus de 2 manifestations de même type par an est proscrite par la loi.
- Chaque exposant est tenu de veiller sur ses matériels et objets exposés à la vente. Le FJEP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de perte, vol, casse ou autre détérioration.
- L'installation dans les garages ou granges est strictement interdite.
- Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence, sauf pour raison grave et sur présentation d'un justificatif. La pluie ne pouvant être une cause de désistement.
- Aucune réservation à l'avance ne peut se faire sans acceptation de ce règlement.
- Véhicule autorisé à rester sur le stand à partir de 6 mètres linéaires.

Renseignements et Inscriptions :

Mairie de Bazancourt 5 place de la Mairie, 51110 Bazancourt.
Tél : 03.26.91.10.00

Permanence à la mairie les :

Samedi 21 aout de 10h à 12h.
Samedi 28 aout de 10h à 12h.

Fiche d'inscription brocante Du 05 Septembre 2021.

Coordonnées :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

N° carte d'identité :

Délivrée le : par

Réservation :

Module de 3 mètres à 8,00€

Nombre de module (s)	
----------------------	--

N° Emplacement	
----------------	--



Espèces	
---------	--



Chèque(s) à L'ordre du trésor public	N° chèque : Banque :
---	-------------------------

Afin que votre inscription soit validée, merci de joindre votre règlement et une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Je soussigné(e) : avoir pris

Connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Signature :

Le